

Garde des enfants

Il existe plusieurs possibilités pour faire garder son enfant avant l'entrée à l'école (c'est-à-dire avant ses 3 ans) : accueil collectif, assistant(e) maternel(le), garde à domicile, halte-garderie.

➤ [Site web à consulter](#)

Pour tout renseignement concernant la garde de vos enfants contactez le RAM (Relais d'assistantes maternelles) le plus près de chez vous.

Les accueils collectifs

Les espaces « petite enfance » municipaux (crèches municipales, crèche familiales), établissements d'accueil collectif public

Les espaces « petite enfance » d'accueil collectif privé (crèches parentales, micro-crèches, crèches d'entreprise)

Ces espaces sont conçus pour recevoir les enfants à partir de l'âge de **2 mois jusqu'à leur entrée à l'école maternelle**, et ont des capacités d'accueil de **20 à 70 places**.

L'assistant(e) maternel(le)

L'assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la petite enfance pouvant accueillir **à son domicile** jusqu'à quatre enfants généralement âgés de moins de six ans.

La garde à domicile

La garde à domicile est une personne qui intervient **à votre domicile**. Certains parents s'organisent pour faire garder leurs enfants ensemble.

La personne employée est salariée par vos soins ou par l'intermédiaire d'un organisme agréé par l'État. Elle garde les enfants ensemble à tour de rôle dans chacune des maisons.

Les gardes ponctuelles : halte-garderie

Les haltes-garderies sont des petits établissements publics (appelés espaces petite enfance municipaux) ou privés qui accueillent les enfants de 2 mois à 6 ans pour des **temps d'accueil occasionnel** (à la demi-journée ou à la journée).

Les inscriptions s'effectuent directement auprès des établissements. Renseignez-vous pour connaître les disponibilités et le lieu le plus proche de votre domicile. La participation financière est fonction du temps d'accueil et des revenus des parents (dont le quotient familial CAF).

À Grenoble

Pour faciliter les démarches des parents dans la **recherche d'un mode d'accueil** pour leurs enfants, le CCAS (Centre communal d'action sociale) de la Ville de Grenoble s'est doté d'un **pôle unique d'information**, de conseil et d'orientation : le **Pôle Accueil Petite Enfance**. C'est aussi le lieu unique et central pour toute **inscription en crèche**.

Pôle Accueil Petite Enfance

5, boulevard Edouard Rey - Grenoble

04 38 02 37 37.

accueilpe@ccas-grenoble.fr

Accueil du public sur rendez-vous : pour être reçu, contactez impérativement le secrétariat pour prendre rendez-vous.

Mise à jour le 26 février 2019

[Vaccination gratuite des enfants](#)

Ã connaÃ@tre

[Le calendrier scolaire et universitaire](#)

Attention

Vaccination

Pour être gardé, votre enfant doit obligatoirement être vacciné. Si votre enfant est **né avant 2018**, il doit être vacciné contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite. S'il est **né en 2018**, il doit être vacciné contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, les infections invasives à Haemophilus influenzae de type b, l'hépatite B, les infections invasives à pneumocoque, le méningocoque de sérogroupe C, la rougeole, les oreillons et la rubéole

Ã connaÃ@tre

Le Réseau des Lieux d'Accueils Enfants-Parents de l'Isère (Réseau Laep 38) est un réseau d'espaces enfants-parents

Ces lieux d'accueil enfants-parents sont ouverts aux enfants âgés de moins de 5 ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familial pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges, en présence de professionnels de l'enfance et de la famille. Chaque lieu est ouvert à tous et l'accueil est sans inscription.